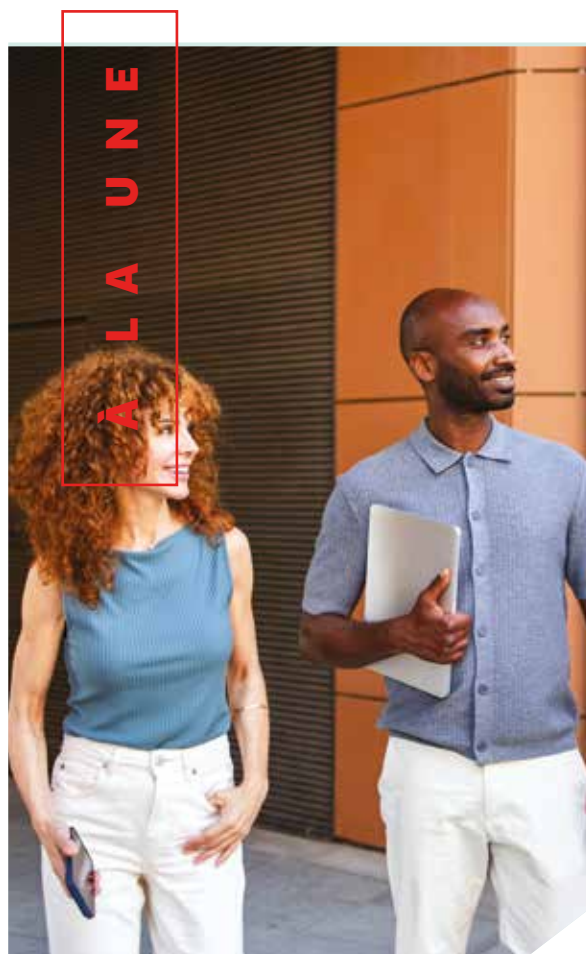




Élection de vos représentants, **faites entendre votre voix !**

Du 5 au 19 novembre, vous allez élire vos deux représentants.

Élus pour quatre ans, ils siègent au conseil d'administration aux côtés des élus de la Ville et des administrateurs privés et publics. Ils prennent part aux échanges et aux délibérations concernant la gestion des logements conventionnés : réhabilitation, amélioration et entretien du parc, maîtrise des charges, politique des loyers ou encore attribution des logements.

Cette année, une seule liste est présentée par la Confédération syndicale des familles (CSF). Elle est composée de quatre candidats, deux hommes et deux femmes.

Pour voter, deux solutions pour les locataires du parc social de la Sacvl :

- **Par voie postale** : d'ici au 23 octobre, vous recevrez le matériel de vote (enveloppe, liste et profession de foi), ainsi qu'une enveloppe préaffranchie pour renvoyer gratuitement votre bulletin. Ce courrier comportera toutes les indications utiles au vote.
- **Par voie électronique** : le 21 octobre, nous vous communiquerons un QR code et un lien vers un site sécurisé pour voter en ligne. Une hotline sera mise en place pour vous accompagner en cas de difficulté technique.

Vous pourrez voter jusqu'au 19 novembre.

Soyez nombreux à exercer votre droit à être entendus et représentés au sein de la gouvernance de la Sacvl ! •

En ce début d'automne, alors que nous allons bientôt rallumer les chauffages, c'est l'occasion de faire le point sur les actions engagées en matière de transition énergétique et de maîtrise des consommations.

Remplacement progressif des chaudières à gaz, raccordement au chauffage urbain, réhabilitation des Tchécoslovaques... ces travaux se poursuivent avec un même objectif : rendre vos logements plus confortables et vous aider à réduire vos dépenses d'énergie. Nous vous rappelons également les bons gestes à adopter en cas de fuites d'eau, qui peuvent coûter cher si elles ne sont pas détectées à temps.

Ces travaux se poursuivent avec un même objectif : rendre vos logements plus confortables et vous aider à réduire vos dépenses d'énergie.

Au quotidien, nos agentes et agents de proximité sont aussi à vos côtés. Prenons soin d'eux, comme ils prennent soin de vous, et veillons ensemble à respecter notre environnement, pour un cadre de vie plus serein.

Un rendez-vous important aura lieu en novembre : les élections des représentants des locataires. Je compte sur vous pour profiter de cette opportunité de faire entendre votre voix au sein des instances de la Sacvl.

Enfin, découvrez dans ce numéro une nouvelle adresse écoresponsable à la Croix-Rousse, un portrait dédié au réemploi, ainsi que le mode d'emploi pour faire une demande de logement social.

Bonne lecture ! •

Sylvain Godinot
Président de la Sacvl

L'espace locataire, pensez-y !

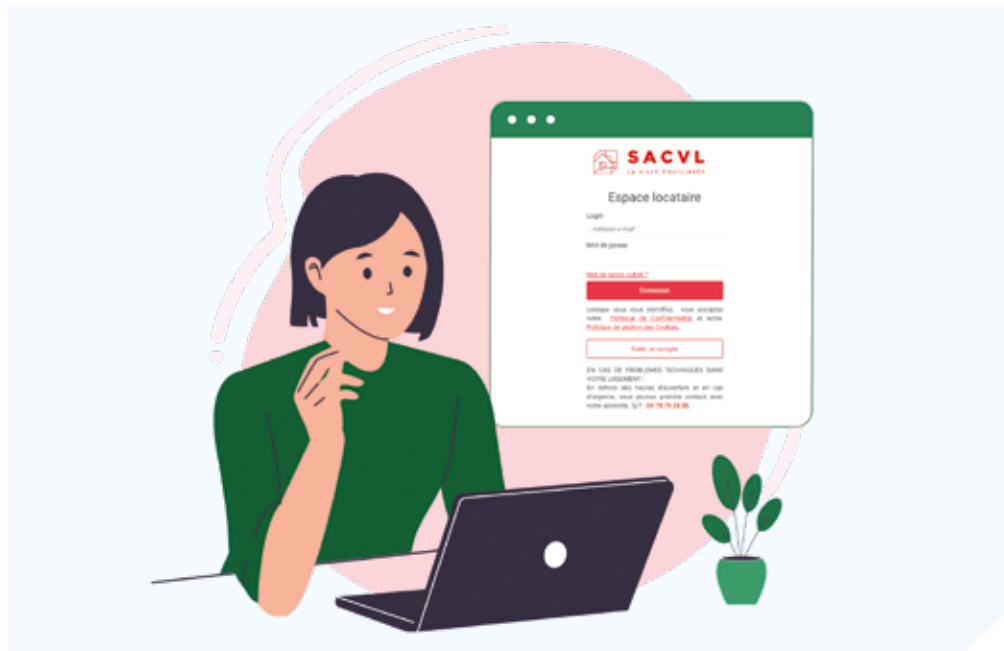
Sur votre espace locataire, vous pouvez très simplement et en toute sécurité réaliser de nombreuses démarches :

- > payer votre loyer en ligne,
- > mettre en place un prélèvement automatique,
- > déposer et consulter vos réclamations concernant votre logement (recherche de fuite, plomberie, téléphonie...) ou votre résidence,
- > télécharger vos avis d'échéance, quittances de loyer,
- > consulter votre relevé de compte et les index de vos compteurs (eau chaude, eau froide, électricité, température intérieure...),
- > consulter les documents concernant votre logement, comme le diagnostic immobilier ou de performance énergétique.

À tout moment, vous pouvez vous connecter à votre espace locataire depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone.

Et si vous ne l'avez pas encore fait, n'hésitez plus et allez vite créer votre compte, avec votre nom et votre numéro de logement. •

www.sacvl.fr/extraloc



TROP FORTS

Travaux des Tchécoslovaques, à chacun son balcon !

Démarrés début 2026, les travaux de la résidence des Tchécoslovaques, dans le 7^e arrondissement, avancent à bon rythme. **Une étape importante vient d'être franchie puisque tous les balcons sont désormais posés.**

Chaque appartement bénéficie ainsi d'un espace extérieur de 9,7 m², avec vue sur le parc Sergent Blandan. Toutes les fenêtres et occultations ont également été remplacées ainsi que les portes-fenêtres donnant accès aux nouveaux balcons. Une bonne nouvelle pour les locataires puisque les interventions les plus importantes sont maintenant terminées.

Les travaux intérieurs se poursuivent avec la pose des VMC dans les logements et le raccordement de l'eau chaude sanitaire à la chaufferie collective. L'isolation des façades par l'extérieur et des combles vient de commencer et durera jusqu'en janvier. Les ascenseurs seront remplacés en novembre et décembre.

Dernière étape : les extérieurs ! Les abords de la résidence seront réaménagés avec la désimperméabilisation des sols, la création d'espaces de pleine terre et la plantation de 21 arbres. Une redistribution des parkings, la création de stationnements vélos et un système de sécurité global viendront compléter cette transformation. •



Une énergie décarbonée pour la Cité administrative

La cité administrative Jean Jaurès, dans le 7^e arrondissement, vient d'être raccordée au réseau de chaleur urbain de la Métropole de Lyon. Plus de 10 000 m² de bureaux sont concernés par ce changement de mode de chauffage.

Les travaux, qui se sont déroulés entre mai et septembre 2026, ont permis de créer une station en sous-sol. Dès les prochains froids, les salariés de la Ville de Lyon qui occupent la Cité administrative, pourront profiter de ce nouveau système de chauffage.

Cette opération s'inscrit dans les objectifs de la Société à Mission de la Sacvl, qui vise à raccorder un site par an au réseau de chaleur urbain. Prochaine étape : la résidence Antonin Perrin, également dans le 7^e arrondissement, dont les travaux sont prévus en 2027.

Les avantages du réseau de chaleur urbain :

- une chaleur plus régulière et constante, pour plus de confort,
- une production énergétique décarbonée. •



CHIFFRES CLÉS

Remplacement des chaudières individuelles à gaz

9

résidences concernées sur le parc de la Sacvl

522

chaudières gaz seront remplacées par des chaudières à condensation (dès que possible)

15 à 30 %

d'économie d'énergie attendues (source : Ademe)

Sur la résidence la Sarra, entre 2025 et 2027 :

environ

240

chaudières gaz remplacées

100 %

des chaudières contrôlées



Démarchages : méfiez-vous des arnaques

Interventions techniques, dépannage internet... les démarchages frauduleux fleurissent dans nos résidences.

Soyez vigilants.

> Les informations officielles concernant votre logement et les interventions dans la résidence proviennent toujours de la Sacvl.

En cas de doute, contactez votre gardien(ne). •



ÉVÉNEMENTS



Une nouvelle droguerie éco responsable

Envie d'adopter des gestes plus durables au quotidien ? Venez découvrir « Coutume » et repartez avec un objet utile, sans vous ruiner !

La nouvelle droguerie écoresponsable s'est installée dans des locaux de la Sacvl, à la Croix-Rousse.

Dans un univers inspiré des bazars d'autrefois, l'enseigne propose des produits non-alimentaires, avec plus de 1 500 références pour la maison et la famille : ustensiles, cosmétiques naturels, produits ménagers écologiques, solutions zéro déchet. Un espace dédié aux enfants complète l'offre avec des jeux soigneusement sélectionnés. Chaque produit est choisi pour sa qualité et sa durabilité.

Une bonne adresse pour rendre l'écoresponsabilité attractive, simple et accessible ! •

> **Coutume**
14 rue du Mail - Quartier Croix-Rousse

Bis Repetita, une 2^e vie pour les équipements d'hôtellerie

Après le succès de Made in Past, spécialisé dans le réemploi de matériaux de chantier, Maxime Cornut a cofondé en 2025 Bis Repetita, dédiée à la valorisation d'équipements issus des opérations de rénovations hôtelières.

Comment avez-vous eu l'idée de vous spécialiser dans le réemploi ?

Mon associé et moi venons du secteur de la déconstruction. Nous avons constaté que beaucoup trop de matériaux finissaient dans des bennes alors qu'ils auraient pu être remis en œuvre. C'est ce qui nous a d'abord conduit à créer Made In Past en 2018, pour accompagner les acteurs de la construction dans le réemploi de matériaux sur leurs chantiers. En 2025, nous avons voulu aller plus loin avec Bis Repetita. Lors de visites d'hôtels en rénovation, nous avons découvert que mobiliers, literies et autres équipements étaient systématiquement jetés. Nous avons donc imaginé une offre spécifique pour aider les hôteliers à réduire leurs déchets.

Quel est le principe de Bis Repetita ?

Nous proposons aux professionnels de l'hôtellerie une solution pour valoriser leur parc d'équipements. Les hôteliers sont de plus en plus sensibles à leur impact environnemental et se montrent facilement intéressés. Nous revendons ensuite ces équipements à coût abordable à d'autres professionnels du secteur ou à des particuliers. Ce modèle nous permet aussi de faire des dons à des structures associatives, comme la Croix-Rouge ou des foyers d'accueil.

Comment fonctionne votre solution, concrètement ?

Nous organisons des événements « Vide hôtel » directement dans les établissements,

avec un catalogue de prix. Ce format immersif, où tout est à vendre, est attractif. Progressivement, nous proposons aussi de la vente déportée, en occupant des locaux vacants pour des braderies. Enfin, nous tenons un catalogue permanent en ligne, avec un dépôt à Villeurbanne.

Comment collaborez-vous avec la Sacvl ?

Nous avons travaillé à plusieurs reprises avec la Sacvl via Made in Past, pour valoriser des matériaux lors de réhabilitations, comme des équipements sanitaires reconditionnés. Aujourd'hui nous explorons de nouvelles pistes pour développer la revalorisation d'équipements hôteliers avec les bailleurs, par exemple pour meubler des logements destinés à des étudiants.

Quelles sont vos perspectives pour la suite ?

Avec Bis Repetita, nous avons déjà détourné des bennes près de 1 000 tonnes d'équipements hôteliers. Nous devons encore consolider notre modèle économique, car chaque intervention dans un établissement hôtelier implique de gros volumes, ce qui rend notre activité assez irrégulière.

Notre ambition est de démocratiser davantage le réemploi de mobilier, en touchant de nouveaux publics, comme des gestionnaires de foyers étudiants ou les étudiants eux-mêmes. •



À SAVOIR

Une fuite d'eau peut coûter cher !

Une fuite prolongée peut entraîner une régularisation importante de votre facture d'eau.

Comment la repérer ?



> **Vérifier vos robinets : aucun goutte-à-goutte.**



> **Vérifier vos WC : aucun filet d'eau dans la cuvette.**

Astuce ! poser une feuille de papier toilette sur le rebord de la cuvette. Si elle est mouillée, il y a probablement une fuite.



> **Relever votre compteur d'eau avant de vous coucher, puis à nouveau à votre réveil, sans utiliser d'eau entre temps.**

- Si le nombre est identique : pas de fuite !
- Si le nombre est plus élevée le matin, il y a une fuite.

En cas de fuite



> Couper le compteur d'eau pour réduire le débit.



> En semaine, de 8h à 17h, contactez votre gardien.

> Après 18h et en week-end, si la fuite est importante, contacter SERVIMMO. •

DERNIÈRE MINUTE

Dévoués Pas défouloirs !

Nous constatons une recrudescence des incivilités envers le personnel de proximité et les équipes de l'accueil du siège.

Au quotidien, **ces femmes et ces hommes sont engagés à vos côtés**, pour contribuer à la qualité de votre cadre de vie.

> **Insultes, menaces et agressions n'ont pas leur place.**

Ayons des échanges respectueux.

MODE D'EMPLOI

Comment faire une demande de logement ?



Que vous soyez déjà locataire du parc social ou non, la démarche est la même.

> 1• Déposez votre demande

- En ligne, sur la plate-forme nationale : demande-logement-social.gouv.fr
- Ou par papier, auprès de l'un des guichets de la Métropole. Liste des guichets sur logementsocial.grandlyon.com

> 2• Recevez votre numéro d'enregistrement.

- Il garantit la prise en compte de votre demande et certifie la date de dépôt.

- Les bailleurs ont accès aux demandes enregistrées sur le territoire. Vous n'avez donc pas besoin de déposer une demande auprès de chaque bailleur.

> 3• Suivez et modifiez votre demande

- Pensez à actualiser chaque année votre demande.

Vous pouvez vous prendre rdv avec un guichet d'accueil pour poser toutes vos questions. Liste des guichets sur logementsocial.grandlyon.com/la-carte-des-lieux-d'accueil/